



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00279

Numéro SIREN : 791 042 252

Nom ou dénomination : 500 RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2016 sous le numéro de dépôt 2074

500 RESTAURATION



Le 11 FEV. 2016
Dépôt N° 2074
2013 B 00279

Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros

Siège social : 5 quai Lamennais

35000 RENNES (Ille et Vilaine)

791 042 252 RCS RENNES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le trente et un décembre, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|----------|
| - Monsieur Denis DENOUAL, propriétaire de..... | 18 parts |
| - Madame Marina GOURDEL, propriétaire de..... | 2 parts |

soit un total de.....	20 parts
sur les vingt (20) parts composant le capital social.	

Monsieur Denis DENOUAL préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'une gérante,

[...]

- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Marina GOURDEL de ses fonctions de gérante et ce à compter du 31 décembre 2015. L'assemblée générale constate que les associés et la gérante ont expressément convenu de la dispenser de respecter son délai de préavis et de la prise d'effet de sa démission au 31 décembre 2015, conformément à la possibilité qui leur est offerte à l'article 19-II des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

Denis DENOUAL

(signature)



Marina GOURDEL

(signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour démission des fonctions de gérante »)

Bon pour démission des fonctions de gérante
